FRC 3.24718A

DIRE

DE M. le Vicomte de MIRABEAU *dans la séance de l'Assemblée Nationale du 20 Août, suivi d'un Projet de Déclaration des droits de l'Homme & du Citoyen.*

MESSIEURS,

Voilà déjà plusieurs séances que l'Assemblée Nationale consacre infructueusement au choix de l'une des déclarations de droits proposées ; & on peut calculer qu'elle en perdra plusieurs autres à disséquer celle qui a été admise, avec laquelle chacun veut amalgamer son propre ouvrage, ou celui dont il a adopté les principes.

THE NEWBERRY LIBRARY

Mon opinion premiere étoit qu'il ne falloit point de déclaration de droits. Mais ſans avoir été converti à cet égard par la déciſion de l'Aſſemblée, j'ai dû m'y ſoumettre : or elle a ordonné que la conſtitution ſeroit précédée d'une Déclaration des droits de l'Homme : elle a décidé en outre qu'elle ne ſeroit point accompagnée de celle de ſes devoirs, ce qui m'empêche de propoſer la plus ancienne de toutes, la plus préciſe, celle qui émane, ſans contredit, du plus grand des légiſlateurs, de Dieu : LE DÉCALOGUE, auquel j'aurois ſeulement ajouté la loi ſi ſage qui les renferme toutes : *Ne faites à autrui que ce que vous voudriez qui vous fût fait.*

J'ai donc cru devoir propoſer une déclaration de droits ſimple, préciſe, courte, & à la portée de tout le monde, bien convaincu que les trois mots *ſûreté*, *propriété*, *liberté* renferment tous

les droits de l'homme ; & que perdus dans les réſultats inintelligibles de nos diſcuſſions méthaphyſiques, nous courons le riſque de n'être entendus que de très-peu de monde, admirés que de ceux qui ne nous entendront pas.

Je vais ſoumettre un nouveau Projet de déclaration des droits de l'Homme, fondé ſur ces principes, aux lumieres de l'Aſſemblée.

PROJET DE DÉCLARATION

DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,

Propoſé par M. le Vte de MIRABEAU.

Les Repréſentans de la Nation Françoiſe réunis & conſtitués en Aſſemblée Nationale, pour régénérer la conſtitution de la Monarchie, opérer le bonheur public, veiller à l'intérêt de tous & de

chacun, assurer à chaque Citoyen *liberté*, *sûreté & propriété* [1] seuls droits de l'Homme & du Citoyen, ont arrêté, en présence & sous la protection de l'Être suprême, ce qui suit:

Nota. Je me suis contenté d'offrir à l'Assemblée, comme préambule de la Déclaration des droits, ce projet, que je regarde comme la Déclaration elle-même; mais il falloit rester dans l'ordre; & il n'étoit question, dans le moment, que du préambule.

---

[1] Quelques personnes ont désiré que j'ajoutasse *égalité*. J'adopterois volontiers leur idée, mais j'ai dû livrer à l'impression le projet tel que je l'ai lu dans l'Assemblée.

A VERSAILLES,
De l'Imprimerie de P.-D. Pierres, Premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue St. Honoré, N°. 23.